

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	14
<u>présents :</u>	13
<u>votants :</u>	13

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept février à 19h00

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETOUTREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / Mme MORLION Muriel / M. DUPUY Guy
/ M. DARIAS Jean Jack / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme BANULS Estelle /
Mme SALAHA Martine / M. DUMAS Yann / M. ETOURNEAU Francis / Mme
DUPUY Christine / Mme PAULIN Stella / Mme ARRAMI-MOINARD Paulette /
M. BERARDI Eric.

ABSENTE EXCUSEE : Mme GLAIZE Christine. ABSENT : /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme DUPUY Christine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 15/12/2025.

**DELIBERATION 2026-07 // 8.8 : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE :
MODIFICATION STATUTAIRE :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

Vu le rapport de la Cour Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relative à la mise
en conformité des modalités de décision du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne
(SMDE 24) avec l'article L 5212-16 du CGCT,

Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 11 octobre
2024 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L 2224-7 du CGCT,

Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24,

Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le Comité Syndical du SMDE 24,

Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE 24 non seulement pour une mise en
adéquation réglementaire mais également afin d'en améliorer son efficience,

Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque
collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté les nouveaux statuts du SMDE 24, Monsieur le Maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** d'accepter la modification statutaire du
SMDE 24 et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 27 février 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme DUPUY Christine

Certifié exécutoire :
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 03/03/2026
Et de la publication, le 03/03/2026
Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9
Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception
par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

